

# Tables des matières

---

Administration & Personnel de l'Association	01
Notre Mission	02
Message du Président	03
Avis de convocation	04
Procédures de réunion	05
Ordre du jour	06
Procès-verbal de l'assemblée annuelle du 1 mai 2024	07
Rapport d'activité	10
Rapport marketing	11
Rapport de représentation	17
L'Agence de mise en valeur	18
Message du président de la Fédération	19
Résolutions	21
Notes	25
États financiers	26

# Administrateurs

## Directeurs Exécutifs



Chuck Huckabone  
Président Secteur 1



Frank Doyle  
Vice-Président Secteur 6



Brian Hahn  
Trésorier Secteur 2

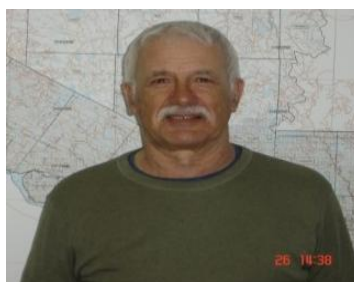


Michael Gagnon Secteur 7

## Autres membres du Conseil



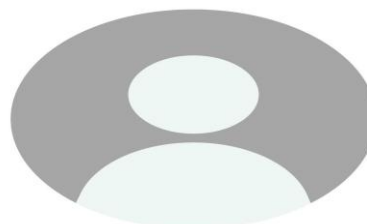
Lise Gravelle Secteur 4



Robert Bouvrette Secteur 5



Gerin Malette Secteur 8



Secteur 3 Vacant

## Personnel

**Stephanie Mayhew**  
Assistant Administratif

Cash Allard, tech. F  
Directeur Général

---

# NOTRE MISSION

---

L'office **des producteurs de bois de Pontiac (OPBP)** est une organisation à but non lucratif et non gouvernementale qui représente 3 650 propriétaires privés de lots boisés de Pontiac. Fondé en 1960 par et pour les propriétaires privés impliqués dans la commercialisation du bois.

L'Office s'engage à soutenir et représenter les propriétaires privés de lots boisés de la région de Pontiac, à promouvoir des pratiques forestières durables et à garantir des conditions de marché équitables et rentables pour le bois.

Dans le cadre du **Plan conjoint**, les producteurs de bois ont accès à tous les pouvoirs accordés par les lois du Québec sur la commercialisation des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, leur permettant d'organiser la commercialisation ordonnée du bois provenant des terres privées.

Plus précisément, l'Office a pour objectifs de :

- Consolider et soutenir les propriétaires privés de forêts dans la région du Plan conjoint de Pontiac.
- Aborder les défis liés à la production et à la commercialisation du bois.
- Négocier des conditions de commercialisation favorables pour les producteurs, assurant un prix équitable et l'accès à des marchés plus larges.
- Promouvoir des pratiques forestières durables et informer les producteurs des tendances de l'industrie et des meilleures pratiques.
- Défendre les intérêts des producteurs de bois de Pontiac auprès des acheteurs, des entités gouvernementales et d'autres parties prenantes.

---

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

---

Chers producteurs,

En 2024, nous avons constaté une augmentation de 7,5 % du volume de bois vendu par rapport à l'année précédente, malgré les défis du marché auxquels les producteurs de la Pontiac ont dû faire face, tels que l'inondation des bois dans les scieries de nos acheteurs traditionnels et l'incapacité de déplacer les produits en raison de la baisse du marché immobilier.

Avec le coup fatal porté récemment à l'industrie du bois d'œuvre, avec l'imposition de droits de douane de 34,45 %, il est incertain de savoir comment cela affectera la province, et encore moins ce que cela signifie pour les producteurs de la Pontiac. À travers le Canada, la fermeture des scieries et les licenciements seront inévitables. Au fil des ans, nous, au conseil d'administration, avons représenté les producteurs du mieux que nous pouvions, mais nous nous retrouvons constamment à lutter pour trouver du succès sur le marché forestier privé ici. Une autre année d'inaction dans notre région nous laisse avec les mêmes problèmes qu'auparavant, à savoir l'indisponibilité des scieries et la longue distance entre les scieries actuelles. La survie de l'industrie du bois privé est désormais gravement menacée, de nouveaux producteurs sont rares en raison du fait bien connu qu'il serait imprudent d'entrer dans l'industrie dans une région en difficulté, tandis que d'autres conseils d'administration réussissent et battent même des records cette année.

Nous continuerons à représenter les intérêts des producteurs et à plaider pour le changement désespéré dont nous avons besoin dans notre région.

Pour l'instant, poursuivez vos opérations,

Chuck Huckabone, Président.

---

# AVIS DE CONVOCATION

---



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DE  
L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE PONTIAC

---

À tous les propriétaires de lots boisées couverts par le plan conjoint du L'Office des producteurs de produits forestiers de Pontiac,

Nous vous invitons à participer à la 65<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de plan conjoint du L'Office des producteurs de bois de Pontiac qui se tiendra le :

**Date :** Mercredi, 16 avril, 2025

**Heure :** 12h 30 : Inscription

13h 00 : Réunion

**Lieu :** **Salle de l'Église anglicane St-Paul, 530 rue Main, Shawville, Québec**

Les points à traiter lors de cette réunion sont détaillés dans l'ordre du jour ci-dessous. Des copies du procès-verbal sont également disponibles au bureau ou à l'entrée de l'assemblée annuelle.

Les preuves de propriété acceptées sont les suivantes Veuillez noter que les producteurs doivent s'identifier et présenter une preuve de propriété récente.

- Facture de taxe municipale
- Acte notarié de propriété
- Certificat de pré-inscription

**Tous les producteurs du plan conjoint de L'Office des producteurs de bois de Pontiac ont le droit de voter lors de l'assemblée. Le vote par procuration est réservé à une seule personne. Personne ne peut représenter plus d'une personne à la fois.**

---

# PROCÉDURES D` ASSEMBLÉES

---

Pour la bonne marche de l` assemblée générale, votre conseil d` administration vous propose les procédures suivantes :

1. Toute motion, y compris celle présentée dans le document remis aux participants, doit être proposée par un propriétaire de lot boisé et soutenue par un autre. La motion est ensuite étudiée par l`assemblée qui, après en avoir débattu, exprime son avis par un vote
2. Lors de la discussion, toute motion peut être modifiée par voie d`amendement, et tous les amendements doivent être soutenus.
3. Tout amendement visant à annuler la motion principale ne peut être admis au débat. L`amendement ne doit pas être de nature à transformer la motion principale en une nouvelle motion.
4. Un sous-amendement peut être proposé pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut pas être amendé. Le vote est d`abord pris sur le sous-amendement. S`il n`est pas adopté et qu`aucun autre sous-amendement n`est proposé, le vote est pris sur l`amendement.
5. Si l`amendement n`est pas adopté, et qu`aucun autre amendement n`est proposé, le vote est pris sur la motion principale.
6. Tant qu`une motion n`a pas été décidée, aucune autre motion ne peut être reçue, sauf si elle vise à amender, à différer ou à être envoyée à une comité.
7. Lorsque le vote est demandé par le président et accepté par la majorité. De l`assemblée, le débat cesse et le vote est pris.
8. Les producteurs ayant le droit de voter recevront un reçu lors de l`inscriptio, et seuls ces producteurs seront comptabilisés pour le vote.
9. Unmicrophone sera installé dans la salle, et sueles les interventions au microphone seront acceptées.
10. Toutes les interventions au microphone seront limitées à trois (3) minutes par producteur sur le même sujet, à l`exception de la personne qui propose la résolution et de celle qui la soutient, qui auront de répondre avant le passage au vote.

**C`est votre reunion annuelle et si tous respectent les procédures de la réunion, tous les producteurs pourront s`exprimer.**

---

# ORDRE DU JOUR

---

1. Message du président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation de la réunion
3. Lecture et adoption des procédures de la réunion
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024
6. Présentation et adoption du rapport d'activités
7. Présentation et adoption des états financiers et nomination de l'auditeur
8. Modifications réglementaires de l'article 2 du Plan Conjoint des producteurs de bois du Pontiac
9. Modification du règlement sur le paiement et la perception des contributions
10. Autres motions
11. Invité spécial
12. Élection des administrateurs :

## Districts:

No 2: les cantons de Bristol et Clarendon, ainsi que le village de Shawville ;

No 4: les cantons unis de Leslie, Clapham and Huddersfield;

No 6: les villages de Campbell's Bay et Fort-Coulonge, les cantons unis de Mansfield et Pontefract et Waltham & Bryson ainsi que le Canton d'Upper Litchfield;

No 8: municipalité de Cayamant.

**Note: Les formulaires de nomination sont disponibles au bureau et doivent être retournés, entièrement remplis, dix (10) jours avant le jour de la réunion.**

13. Varia
14. Tirage des prix de présence (pour les personnes présentes)
15. Clôture de l'assemblée

---

# L` ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

---

L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DU PONTIAC  
64<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
1 mai, 2024  
SALLE DE L'ÉGLISE ANGLICANE ST-PAUL  
SHAWVILLE, QC

## PRÉSENT

Président	Nicolas Brodeur
Vice-Président	Frank Doyle
Trésorier	Brian Hahn
Administrateurs	Mike Gagnon
	Chuck Huckabone
	Robert Bouvrette
	Gérin Malette
	Lise Gravelle
Assistante administrative	Stephanie Mayhew
Auditeur	Hans Lacasse, CPA auditor
Invités spéciaux	Gaétan Boudreault (FPBQ)
	Martin Boucher (GFP)
	David Lalancette, Lauzon
	Deb Powell, Pontiac Journal
	Jane Toller, Warden MRC Pontiac
	7 forest producers

M. Nicolas Brodeur, président, ouvre l'assemblée à 13 h 10 en souhaitant la bienvenue à tous à la 64e assemblée générale annuelle et en lisant le message du président.

### **Lecture et adoption de l'avis de convocation de la réunion**

**01-05-01** Proposé par Martin Boucher et appuyé par Lise Gravelle, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'avis de convocation de la réunion.

### **Lecture et adoption des procédures de l'assemblée**

**01-05-02** Proposé par Gérin Malette et appuyé par Lucien Vallière, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les procédures de l'assemblée.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**01-05-03** Proposé par Lise Gravelle et appuyé par Chuck Huckabone, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2023**

**01-05-04** Proposé par Martin Boucher et appuyé par Douglas Gauthier, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la 63e assemblée générale annuelle tel que présenté aux producteurs.

### **Présentation et adoption du rapport d'activités 2023**

**01-05-05** Proposé par Mike Gagnon et appuyé par Chuck Huckabone, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport d'activités 2023 tel que présenté par Nicolas Brodeur.

### **Présentation et adoption des états financiers 2023**

**01-05-06** Proposé par Douglas Gauthier et appuyé par Lise Gravelle, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les états financiers 2023 tels que présentés par Hans Lacasse, CPA auditeur, cabinet Steve Béliveau, CPA.

### **Nomination de l'auditeur pour 2024**

**01-05-07** Proposé par Roy Héroult et appuyé par Gérin Malette, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Hans Lacasse, CPA auditeur, cabinet Steve Béliveau, CPA, en tant qu'auditeur pour 2024.

M. Hans Lacasse quitte l'assemblée.

M Gaétan Boudreault, Fédération des producteurs forestiers du Québec, s'adresse à l'assemblée concernant les activités de 2023 et l'année en cours.

L'assemblée prend une pause de 30 minutes

### **Élection des administrateurs**

Le directeur indique que les secteurs en élection ont été publiés en avril; l'avis de convocation détaillait clairement les secteurs et les obligations nécessaires pour soumettre une candidature.

**01-05-08-01** Proposé par Martin Boucher et appuyé par Gérin Malette, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Gaétan Boudreault président d'élection.

**01-05-08-02** Proposé par Martin Boucher et appuyé par Gérin Malette, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Stephanie Mayhew secrétaire d'élection.

**01-05-08-03** Proposé par Martin Boucher et appuyé par Gérin Malette, il est adopté à la majorité d'ouvrir l'élection.

#### **Nomination secteur 1 :**

Un candidat est présenté à l'assemblée, Chuck Huckabone. Chuck déclare qu'il est toujours prêt à se présenter. Chuck Huckabone est réélu par acclamation pour le secteur 1.

#### **Nomination secteur 3 :**

Nicolas Brodeur a décidé de ne pas renouveler son mandat pour des raisons personnelles. Aucun autre candidat ne s'est présenté

#### **Nomination secteur 5 :**

Un candidat est présenté à l'assemblée, Robert Bouvrette. Robert déclare qu'il est toujours prêt à se présenter. Robert Bouvrette est élu par acclamation pour le secteur 5.

#### **Nomination secteur 7 :**

Un candidat est présenté à l'assemblée, Mike Gagnon. Mike déclare qu'il est toujours prêt à se présenter. Mike Gagnon est réélu par acclamation pour le secteur 7.

**01-05-08-04** Proposé par Martin Boucher et appuyé par Huguette Bouvrette, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mettre fin à la période électorale.

#### **Varia**

#### **Tirage des prix de présence**

Le tirage des prix de présence a eu lieu. De **LAUZON Distinctive Hardwood | Bois exclusif, Thurso**

Certificat-cadeau de 500 \$ de O'Malley's Equipment, Shawville gagné par Nicolas Brodeur ; et de **O'Malley's Equipement, Shawville**: T-Shirt gagné par Frank Doyle, Casquette Stihl gagnée par Lise Gravelle, Casquette Stihl gagnée par Randy Gagnon

10 prix en argent de 50 \$ chacun offerts par le Bureau des producteurs de bois du Pontiac, gagnés par Douglas Gauthier, Robert Bouvrette, Gérin Malette, Brian Hahn, Serge Langlois, Chuck Huckabone, Tim Foran, Huguette Bouvrette, Mike Gagnon, Martin Boucher.

#### **Clôture**

**01-05-09** Proposé par Gérin Malette et appuyé par Frank Doyle, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déclarer l'assemblée générale annuelle du 64e congrès des producteurs de bois du Pontiac clôturée à 16 h 43.

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

---

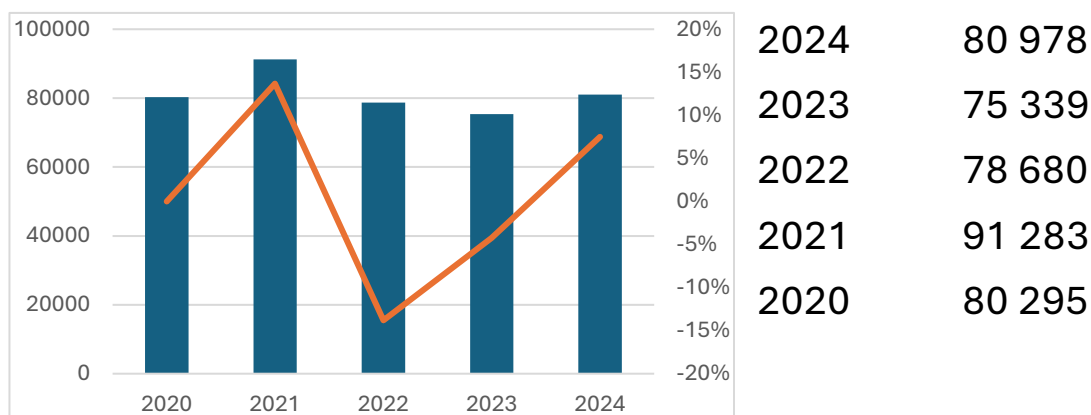
Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2024. Le rôle du conseil d'administration est de fournir des orientations permettant au Bureau d'atteindre ses objectifs, de préparer le programme de l'année, d'administrer le Plan conjoint en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, d'assurer un suivi des décisions prises lors des assemblées générales, de soumettre un rapport financier et d'activités aux producteurs, de participer à des comités pour étudier certaines questions et de réaliser différents projets.

Lors des réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont abordé une multitude de questions. Parmi celles-ci :

1. Commercialisation du bois destiné à la pâte et au papier, aux panneaux, aux billots, au bois d'œuvre et à d'autres usages ;
2. Négociations des volumes et des prix avec les industries ;
3. Statuts et règlements concernant la commercialisation ;
4. Budgets, états financiers et gestion générale du plan ;
5. Permis de livraison et partage du marché ;
6. Prix pour le producteur et coûts de transport ;
7. Suivi des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle ;
8. Information pour les producteurs de bois, y compris les marchés disponibles, la gestion forestière durable avec l'Agence de mise en valeur ;
9. Dossiers provinciaux de la Fédération des producteurs de bois du Québec ;

# MISE EN MARCHÉ 2024

Total volumes (m3 solid) for the past 5 years were:



## NUMBER OF ACTIVE PRODUCERS

2024 77                      2023 67                      2022 80                      2021 91

Ces chiffres représentent les "bénéficiaires". Il est important de noter que le Groupement Forestier de Pontiac représente de nombreux propriétaires fonciers, et certains producteurs détenant des droits de coupe représentent plusieurs propriétaires fonciers.

### Volume de bois mis en marché en 2024 par les producteurs forestiers (m<sup>3</sup>)

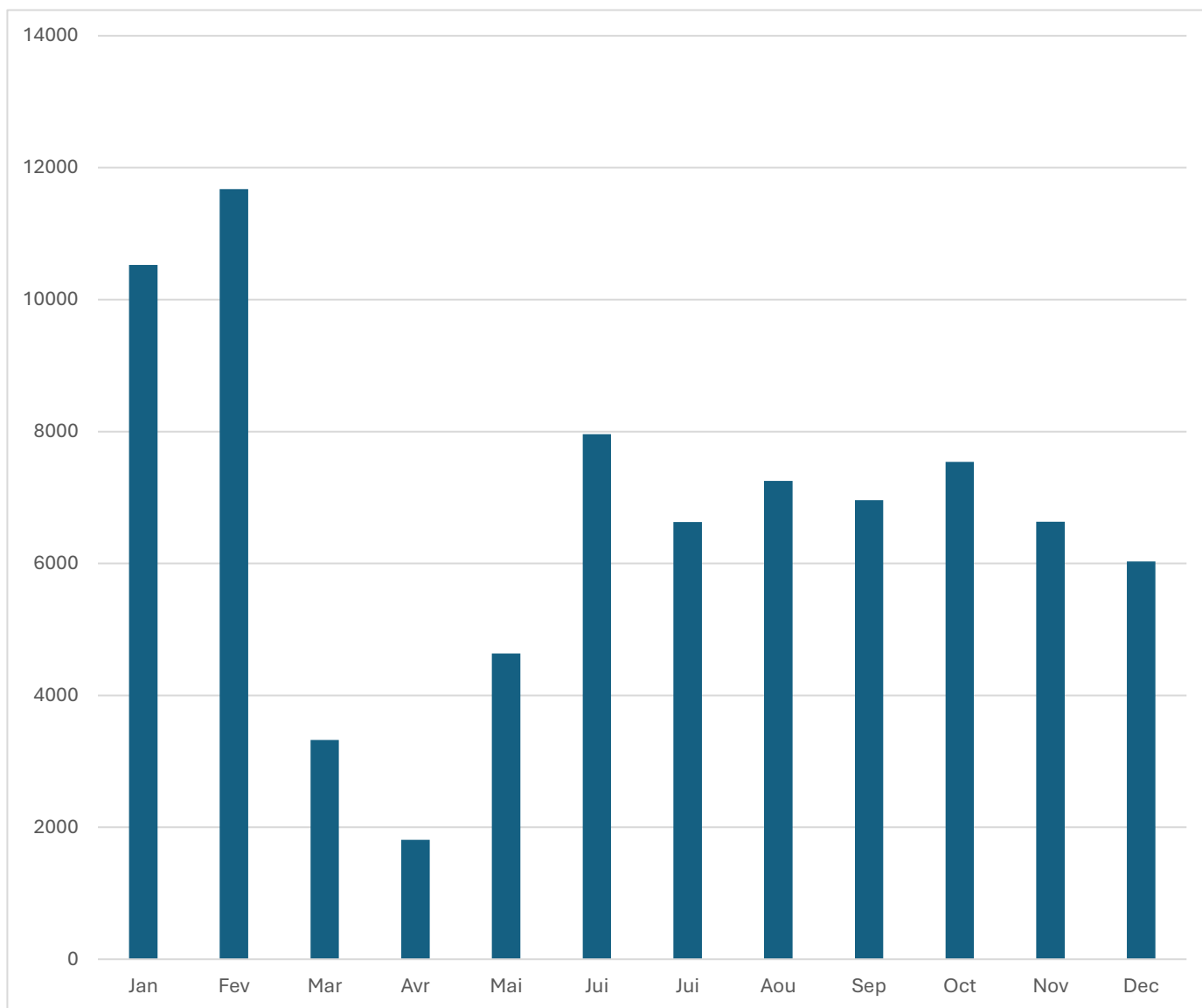
Plan conjoint	Biomasse	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2024	Proportion de la mise en marché	Total en 2023	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	900	0	211 600	266 600	479 000	7 %	321 200	49 %
Bas-Saint-Laurent	35 700	115 600	1 154 400	64 100	1 369 900	21 %	1 315 000	4 %
Beauce	17 500	109 100	797 000	0	923 600	14 %	905 300	2 %
Centre-du-Québec	37 400	40 800	139 100	21 100	238 400	4 %	217 200	10 %
Côte-du-Sud	1 000	54 500	348 900	0	404 400	6 %	350 600	15 %
Gaspésie	0	9 700	158 200	5 800	173 700	3 %	108 500	60 %
Gatineau	900	10 500	50 000	55 800	117 200	2 %	94 100	25 %
Laurentides et Outaouais	0	20 700	133 100	68 500	222 300	3 %	182 500	22 %
Mauricie	66 500	8 700	234 000	46 200	355 500	6 %	316 800	12 %
Pontiac	0	13 400	34 800	31 500	79 700	1 %	75 400	6 %
Québec	19 700	98 500	692 700	30 900	841 700	13 %	853 100	-1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 600	9 300	195 200	90 500	297 500	5 %	337 900	-12 %
Sud du Québec	0	276 800	636 900	0	913 700	14 %	901 900	1 %
<b>Forêt privée du Québec</b>	<b>182 300</b>	<b>767 500</b>	<b>4 786 000</b>	<b>680 900</b>	<b>6 416 600</b>	<b>100 %</b>	<b>5 979 400</b>	<b>7 %</b>

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine.

Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers  
Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

# VOLUME TOTAL PAR MOIS EN 2024 (M3 SOLIDE)

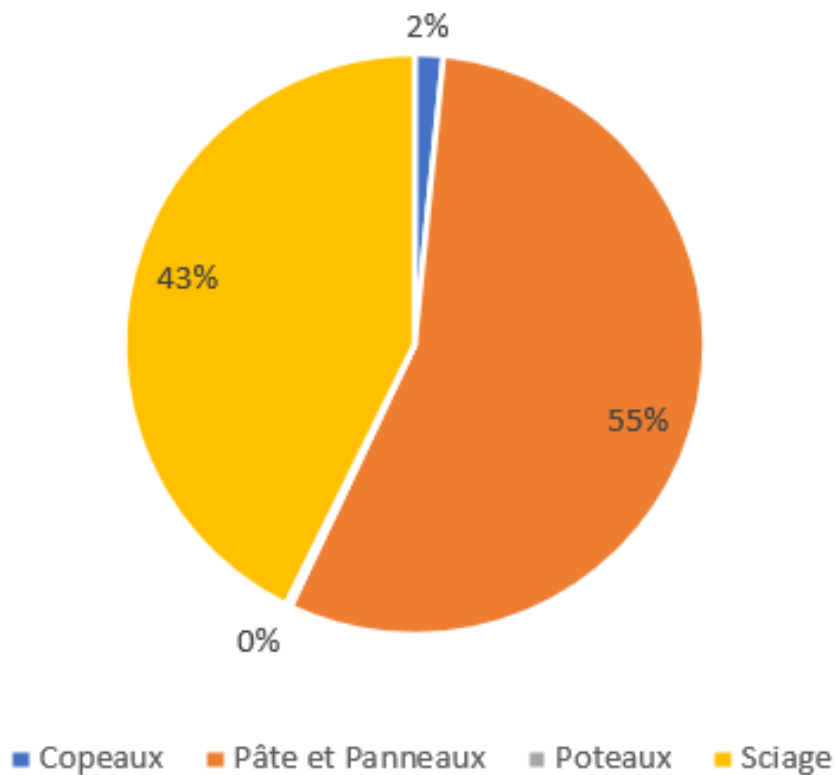
Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
10527	11677	3326	1811	4633	7958	6628	7253	6961	7540	6633	6030



Graphique 1. Volume (m<sup>3</sup>) vendu par mois dans la région de la Pontiac.

## VOLUME TOTAL 2024 (M3 SOLIDE)

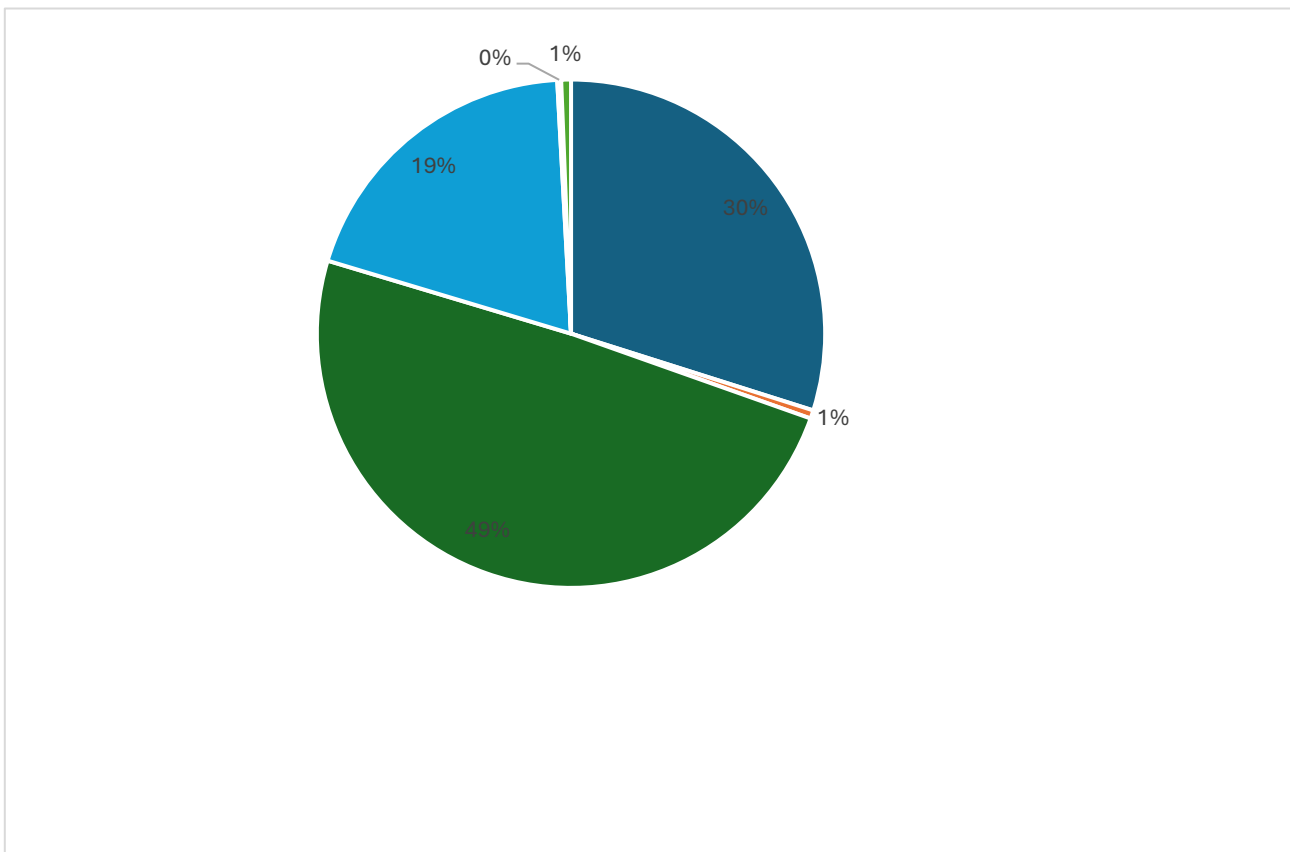
COPEAUX	1285	1.6%
PÂTE ET PANNEAUX	44 888	55.4%
POTEAUX	260	0.3%
SCIAGE	34 545	42.7%
<b>TOTAL</b>	<b>80 978</b>	<b>100%</b>



Graphique 2. Diagramme circulaire de l'utilisation du bois vendu en 2024. En 2024, 55 % du volume (m<sup>3</sup>) de bois vendu était destiné à la pâte et aux panneaux, tandis que 43 % ont été vendus sous forme de sciage. Seulement 2 % ont été vendus sous forme de copeaux, et 260 poteaux ont été commercialisés.

## VOLUME TOTAL 2024 PÂTE ET PANNEAU (M3 SOLIDE)

<b>Bouleaux</b>	<b>240</b>	<b>0.5%</b>
<b>Tremble</b>	<b>20 094</b>	<b>49.2%</b>
<b>Pins blanc</b>	<b>8751</b>	<b>19.5%</b>
<b>Erable</b>	<b>13414</b>	<b>29.9%</b>
<b>Pins rouge</b>	<b>111</b>	<b>0.2%</b>
<b>Tilleul</b>	<b>278</b>	<b>0.6%</b>
<b>Total</b>	<b>44 888</b>	<b>100%</b>

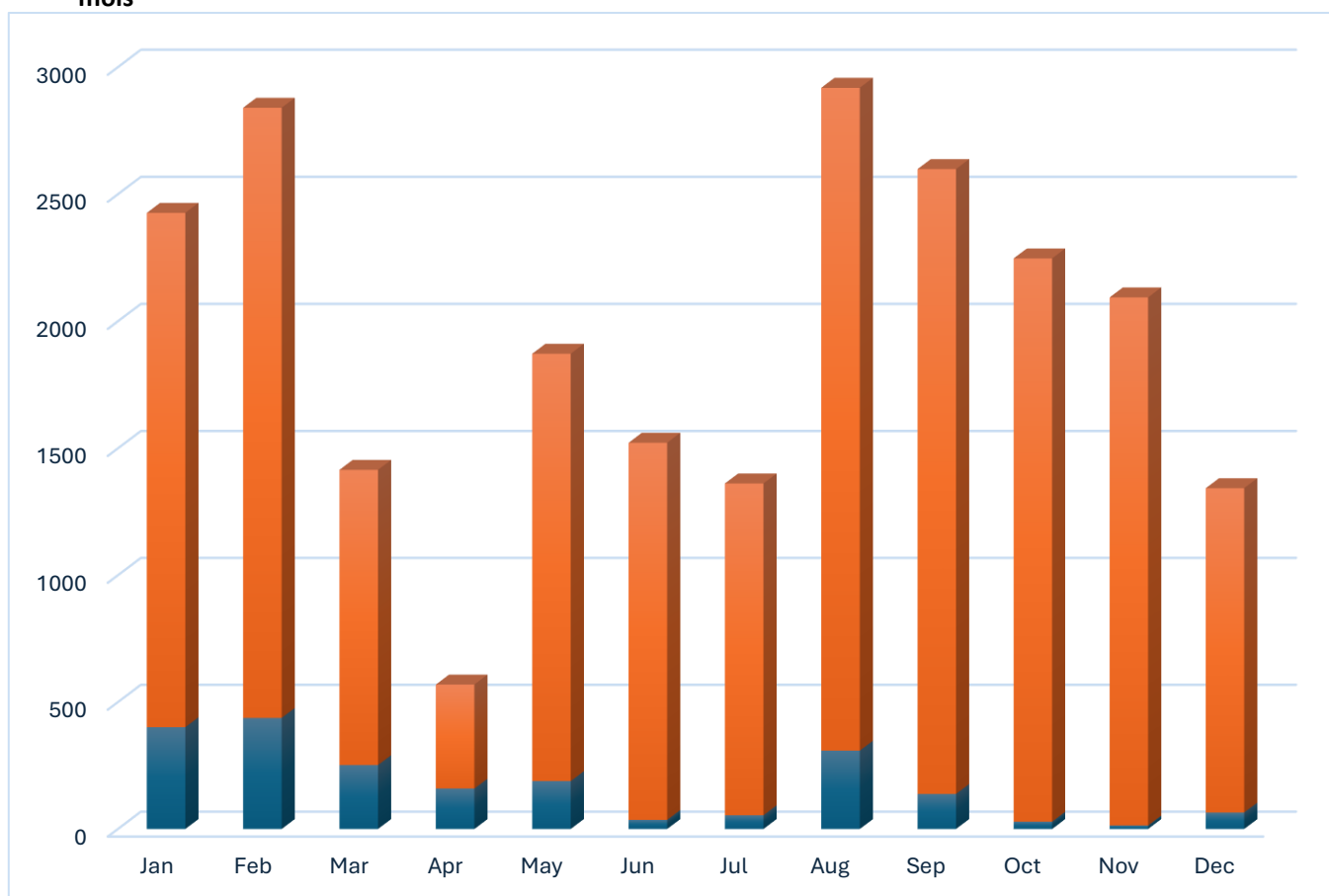


Graphique 2. Diagramme circulaire représentant le volume (m3) vendu par espèce de bois destiné à la pâte et aux panneaux provenant de la région de la Pontiac

# VOLUME TOTAL 2024 BILLOTS (M3 SOLIDE)

	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total M3
<b>Feuillus</b>	401	438	252	159	189	36	54	309	138	29	14	65	4242
<b>Résineux</b>	2025	2402	1163	410	1684	1486	1307	2610	2461	2218	2080	1278	30304
<b>Total</b>	2427	2840	1415	569	1873	1522	1362	2919	2599	2247	2094	1343	34545

**Tableau 1.**  
**Volume de**  
**billots (m3) par**  
**mois**



# COMPARISON ENTRE LE VOLUME RÉCOLTABLE ET LE VOLUME MISE EN MARCHÉ 2024 (M3 SOLIDE)

		Volume Mise en Marché				
<i>Espèces</i>	Volume Autorisé	2024	2023	2022	2021	2020
Epinette-Sapin Pin gris Tamarack	104 427	8 791	7 914	20 000	13 755	18 185
Pin blanc Pin rouge	79 172	31 920	38 694	24 030	37 214	29 642
Cèdre	29 155	0	0	0	17	0
Pruche	29 156	0	0	0	0	282
Biomass	0	0	0	0	0	0
<b>Total des résineux</b>	<b>241 910</b>	<b>40 711</b>	<b>46 608</b>	<b>44 030</b>	<b>50 986</b>	<b>48 109</b>
Bouleaux	37 359	338	392	793	1 529	2 123
Erable	85 144	14 099	611	760	1 501	995
Chênes	23 299	2 701	4 931	3 087	3 330	5 897
Peupliers	149 842	22 482	19 162	27 200	29 281	20 254
Autres feuillus	44 642	647	3 635	2 810	4 656	2 917
<b>Total de feuillus</b>	<b>340 286</b>	<b>40 267</b>	<b>28 731</b>	<b>34 650</b>	<b>40 297</b>	<b>32 186</b>
<b>Grand Total</b>	<b>582 196</b>	<b>80 978</b>	<b>75 339</b>	<b>78 680</b>	<b>91 283</b>	<b>80 295</b>

---

# RAPPORT DE REPRÉSENTATION

---

*Le Bureau doit régulièrement s'impliquer dans des activités où les décisions et les politiques pourraient avoir un impact sur les producteurs, et également faire connaître les besoins des propriétaires ainsi que leur rôle dans le développement socio-économique de la région.*

1. Consultation avec le Ministère des Ressources naturelles (MRN) en ce qui concerne la commercialisation du bois des forêts privées et le respect des lois forestières pour l'approvisionnement des scieries ;
2. Renouvellement des contrats existants et développement de nouveaux marchés ;
3. Représentation des propriétaires forestiers au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais ;
4. Représentation du Bureau au Comité consultatif multi-ressources de la MRC de Pontiac concernant la gestion des lots intra-municipaux ;
5. Représentation auprès des élus (députés et maires).

Le règlement de la FPBQ prévoit que les SOPB peuvent envoyer 1 représentant par 400 producteurs. Les représentants peuvent être n'importe quel producteur et doivent être nommés par le CA. Nous avons droit à 9 représentants.



## Résumé des investissements sylvicoles sur le territoire du plan conjoint de l'Office des producteurs de Bois du Pontiac (OPBP)

Saison 2024-2025

En 2024-2025, plusieurs programmes de subventions pour des travaux sylvicoles ont permis des investissements sur le territoire du plan conjoint de L'OPBP.

Plus de 720 000\$ ont été investis. Aussi, plus de 134 000 arbres ont été plantés dans le cadre des différents programmes. Ces travaux ont été effectués chez 48 producteurs forestiers différents.

Le tableau ci-joint illustre les investissements par type de travaux :

Type de travaux	Montants investis
Préparation de terrain	66 366.70 \$
Plantation	92 103.34 \$
Entretien de plantation et élagage	372 215.10 \$
Travaux non-commerciaux	98 541.88 \$
Travaux commerciaux	93 318.47 \$
<b>TOTAL</b>	<b>722 545.49 \$</b>

Note : Chiffres finaux seront disponibles au rapport annuel de l'Agence.

Patrick J. Crocker, Ing.f

Directeur, Agence des Forêts Privées de l'Outaouais

---

# MESSAGE DE PRÉSIDENT DE FPFQ

---



## Éditorial de Gaétan Boudreault dans le FCN, mai 2025

### Régime forestier : Quel avenir pour les forêts privées ?

Imaginer l'avenir est une chose familière pour nous, les forestiers. J'aime me rappeler que les arbres que j'ai plantés sont plus un héritage pour les générations futures qu'une action entreprise pour mon propre bénéfice au cours de ma vie. Cet avenir est minutieusement préparé, comme en témoignent mes plans de gestion forestière et les réflexions constantes que j'ai à propos de mes terrains boisés.

Cependant, il m'est difficile de prédire si l'avenir des forêts privées est lumineux... ou sombre. Nous avons certes essayé de définir un avenir idéal dans le cadre des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, mais avons-nous vraiment été entendus ?

Permettez-moi de saisir la boule de cristal un instant et de rêver d'une utopie forestière fondée sur le principe de la résidualité. En remplaçant le volume de bois produit dans les forêts publiques par celui des forêts privées, les propriétaires forestiers ont un intérêt croissant à replanter pour augmenter la production. La couverture forestière explose, au point que les opérations d'éclaircie sont accueillies par Mère Nature. Entre chaque récolte, les producteurs forestiers, enfin reconnus comme de véritables professionnels, adoptent les principes de la sylviculture adaptative et plantent des espèces mieux adaptées au changement climatique. Les nouvelles pousses prolifèrent

et contribuent à l'épanouissement de la biodiversité. Le besoin de récolter du bois dans les forêts publiques diminue, et le gouvernement atteint les objectifs des aires protégées et de la protection de la biodiversité du Plan de la nature 2030. Le caribou forestier chante sa joie et retrouve son territoire ; son abondance est telle que la chasse est autorisée. Personne ne nous empêchera jamais de rêver...

À moins qu'un avenir dystopique n'attende nos forêts ? Les changements climatiques endommageant nos arbres, les espèces exotiques chassant nos érables, et les pressions sociales entraînant des réglementations excessives qui nous empêchent de traiter les problèmes. L'avenir des forêts privées se trouve probablement quelque part entre ces deux visions extrêmes.

La révision du régime forestier apporte son lot de nouveaux défis et d'opportunités qui façonneront les forêts de demain. Est-il possible que le gouvernement nous tende la main pour les forêts privées ? Est-il utopique d'espérer que cette aide renforce le principe de résidualité ?

Quoi qu'il en soit, malgré nos griefs à l'égard des forêts publiques, il est de notre responsabilité d'assurer l'avenir de nos forêts privées, tout comme nous l'avons si bien fait par le passé. C'est pourquoi je vous invite à vous joindre à moi pour approfondir la réflexion et participer aux discussions lors de notre prochaine conférence. Ensemble, déterminons un avenir pour les forêts privées qui reflète qui nous sommes.

**Gaétan Boudreault**

Producteur forestier et président de la FPFQ

---

# RÉSOLUTIONS

---

---

## **R 2025-04-01**                      **Lecture et adoption de l'avis de convocation**

Il est proposé d'adopter l'avis de convocation tel que présenté

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

---

## **R 2025-04-02**                      **Lecture et adoption des procédures d'assemblée**

Il est proposé d'adopter les procédures d'assemblée

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

---

## **R 2025-04-03**                      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'accepter l'ordre du jour de l'AGA tel que présenté

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

---

## **R 2025-04-04**                      **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 1 mai 2024**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 1 mai 2024

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

---

## **R 2025-04-05**                      **Adoption du rapport d'activités 2024**

Il est proposé d'adopter le rapport d'activité 2024 tel que présenté à l'Assemblée Générale Annuelle

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

---

## **R 2025-04-06**                      **Adoption des états financiers 2024 tels que présenté par Hans Lacasse, CPA auditeur, Cabinet Steve Béliveau, CPA**

Il est proposé d'adopter les états financiers 2024 tel que présenté par **Hans Lacasse, CPA auditeur, Cabinet Steve Béliveau, CPA** devant l'Assemblée Générale Annuelle

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

---

## **R 2025-04-07**                      **Nomination du vérificateur pour 2025**

Il est proposé de reconduire Steve Béliveau en tant que vérificateur pour 2025

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

**R 2025-04-08**

**AGA 2025 de l'OPBP – modifications réglementaires du Plan**

**conjoint des producteurs de bois de Pontiac (Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche)**

**L'article 2 du règlement du Plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac suivant :**

SECTION II

PRODUIT ET PRODUCTEURS VISÉS

**2.** Ce Plan vise les producteurs de bois, tendre et dur de la municipalité régionale de comté de Pontiac, de la municipalité (T.N.O.) du Lac-Pythonga dans la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et de la municipalité de Pontiac dans la municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais, qui sont des fournisseurs des compagnies forestières ou d'autres acheteurs du Québec faisant affaires dans ce territoire.

**Est remplacé par :**

SECTION II

PRODUIT ET PRODUCTEURS VISÉS

**2. Le produit visé par ce Plan est le bois, de feuillus ou résineux, et la biomasse forestière provenant** de la municipalité régionale de **comté** de Pontiac, de la municipalité (T.N.O.) du Lac-Pythonga dans la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et de la municipalité de Pontiac dans la municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais.

**Le producteur visé est un propriétaire qui met en marché le produit visé soit directement, soit par l'entremise d'une personne qu'il mandate pour le faire. Tout possesseur, à quelque titre que ce soit, du produit visé, est assujéti à la réglementation du plan conjoint.**

Proposé par

Appuyé par

**R 2025-04-09**

**Faire une pause pour recueillir le matériel roulant pendant un an de 0,25 et augmenter le rabatement de 0,25 par tonne**

Proposé par

Appuyé par

## Élection des administrateurs

Lire publiquement les articles 89, 89.1 et 30 de la Loi, avant l'élection des administrateurs de votre office afin d'en informer tous les producteurs.

*89. Ne peut occuper la charge d'administrateur d'un office, celui dont les intérêts commerciaux sont incompatibles avec la mission de l'office.*

*1990, c. 13, a. 89; 1992, c. 28, a. 11.*

*89.1. Au plus tard dix jours après l'assemblée générale tenue conformément à l'article 73, chaque administrateur d'un office doit déclarer à la Régie ses intérêts, autres qu'à titre de producteur, dans la mise en marché du produit visé par le plan qu'il administre.*

*1999, c. 50, a. 20.*

*30. La Régie peut, après avoir donné à l'intéressé l'occasion de présenter ses observations, prononcer la déchéance de tout administrateur d'un office de producteurs ou de pêcheurs qui contrevient aux dispositions de l'article 89 ou ne se conforme pas à une convocation ou à une demande formulée en vertu du second alinéa de l'article 76.*

*La Régie peut annuler toute décision reliée à l'application du plan administré par cet office et à laquelle l'administrateur déchu a participé.*

*La Régie doit, avant de se prononcer dans l'un et l'autre cas, notifier par écrit à l'office et à l'administrateur en cause un préavis de son intention et leur accorder un délai d'au moins dix jours pour présenter leurs observations.*

*1990, c. 13, a. 30; 1997, c. 43, a. 370; 1999, c. 50, a. 7.*

## Élection des administrateurs

### **R 2025-04-10-01**

Il est proposé de nommer \_\_\_\_\_ à titre de président d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

## Élection des administrateurs

### **R 2025-04-10-02**

Il est proposé de nommer \_\_\_\_\_ comme secrétaire d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

## Élection des administrateurs

### **R 2025-04-10-03**

Il est proposé de nommer \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ à titre de scrutateurs d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

## Élection des administrateurs

### **R 2025-04-10-04**

Il est proposé d'ouvrir la période d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

## Élection des administrateurs

### **R 2025-04-10-05**

Il est proposé de fermer la période d'élection

Proposé par \_\_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_\_

---

**R 2025-04-11**

**Levée de l'Assemblée**

**heure** \_\_\_\_\_

---

Il est proposé de lever l'Assemblée

Proposé par

Appuyé par

---

---

# Notes